

AVIS AUX OPERATEURS

Modification des mesures de régulation de marché sur le secteur de la charcuterie et ouverture d'une campagne complémentaire d'attribution de quotas individuels d'importation pour l'année 2023

La direction des affaires économiques (DAE) informe les opérateurs de la modification de certaines mesures de régulation de marché dans le secteur de la charcuterie. Ces mesures sont applicables à l'entrée en vigueur de l'arrêté n° 2023- 1445/GNC du 21 juin 2023.

Tarif douanier	Désignation	Ancienne mesure	Nouvelle mesure
1601.00.41	Saucisses fumées et non cuites autres que de volaille, sèches ou à tartiner	QTOP 5 Tonnes	QTOP 15 Tonnes*
	Saucissons fumés et non cuits autres que de volaille, secs ou à tartiner		
1601.00.43	Saucisses non fumées et non cuites autres que de volaille, sèches ou à tartiner	QTOP 2 Tonnes	QTOP 10 Tonnes*
	Saucissons non fumés et non cuits autres que de volaille, secs ou à tartiner		
1601.00.73	Boudins blancs	QTOP 1 Tonne	Libre**

*Suite à l'augmentation des QTOP des tarifs douaniers 1601.00.41 et 1601.00.43, une campagne complémentaire d'attribution de quota est organisée afin d'attribuer aux opérateurs qui le souhaitent ces volumes supplémentaires.

** Le tarif douanier 1601.00.73 est désormais libre. Les opérateurs peuvent donc importer librement sur ce TD.

Une campagne complémentaire d'attribution de quotas individuels d'importation pour l'année 2023 est organisée jusqu'au 17 juillet 2023.

Les opérateurs souhaitant un quota d'importation complémentaire pour les saucisses et saucissons relevant des tarifs douaniers 1601.00.41 et 1601.00.43 doivent impérativement faire parvenir leur demande à l'aide du formulaire « Formulaire de demande d'attribution de quota individuel pour l'année 2023 (campagne complémentaire charcuterie) » disponible sur notre site internet <https://regulation-de-marche.gouv.nc>.

Contact :

Direction des affaires économiques
Service du marché intérieur et des investissements (SMII)
Tél. : 23.26.64 ou 23.22.59
Courriel : quotas.dae@gouv.nc
